

La vocation exportatrice de la France remise en question

La France a toujours défendu sa vocation exportatrice et commercialise ses produits agricoles et agroalimentaires dans de nombreux pays de la planète. La nouvelle menace de Donald Trump d'appliquer des droits de douanes sur les importations européennes à partir du 1^{er} août remet cette stratégie en question. Selon les filières, les conséquences seront plus ou moins impactantes pour les agriculteurs français.

Décryptage.



Thierry Pouch est économiste, responsable du service études économiques et prospective à Chambres d'agriculture France, et chercheur associé au Laboratoire Regards de l'université de Reims Champagne-Ardenne. Interview.

Comment la balance commerciale des produits agricoles français se situe-t-elle ?

Thierry Pouch : « Rappelons d'abord que la France n'a pas connu de déficit commercial depuis 1978. Aujourd'hui, nous le sommes avec les pays de l'Union européenne (UE), mais ce déficit est compensé par notre excédent avec les pays tiers. En 2024, notre solde excédentaire était de 4,9 milliards d'euros (Md€). Nous avons moins vendu et plus importé. La situation peut être considérée comme préoccupante, mais elle n'est pas catastrophique, puisque la flambée du prix du café et du cacao peut être une source d'explications de ce solde excédentaire en baisse. »

Puisque la France importe près de 20 % de son alimentation, est-il légitime d'évoquer une érosion de la compétitivité agricole française ?

T.P. : « Si nous devons parler d'érosion de la compétitivité française, il est essentiel de préciser qu'elle se situe au sein même de l'UE. En 2008, nous avons vu la courbe de l'excédent commercial français avec l'UE s'inverser et passer en déficit à partir de 2017. Cette bascule est notamment liée à la crise des dettes souveraines, qui a occasionné des plans d'austérité en Grèce, en Espagne et au Portugal : des pays vers lesquels nous exportons beaucoup de produits. Parallèlement, la concurrence des pays situés à l'est de l'UE s'est accrue. L'UE est ainsi devenue un espace de rivalité concurrentielle à l'intérieur duquel les Etats membres s'affrontent. »

Comment ce déficit français vis-à-vis de l'Union européenne se décompose-t-il, selon les filières ?

T.P. : « En fruits et légumes, la France

connaît un déficit structurel depuis 50 ans, qui ne fait que s'aggraver. Cela s'explique par un problème de disponibilité et de pression du foncier, mais également par les coûts de la main-d'œuvre. À ces difficultés, s'ajoutent les chocs climatiques et la concurrence des fruits espagnols ou marocains. En fruits et légumes, nos seuls excédents commerciaux concernent la pomme et la pomme de terre. Concernant les volailles, et le poulet plus spécifiquement, nous étions excédentaires jusqu'au début des années 2000. Nous sommes ensuite devenus déficitaires, puisque plus de 50 % de notre consommation provient désormais de l'importation. En viande ovine, la France est très déficiente, et son autosuffisance ne dépasse pas 50 %. En revanche, en viande bovine, nous avons encore un excédent sur les animaux vivants, puisqu'une grande partie de nos bœufs sont exportés vers l'Espagne, l'Italie, la Grèce et l'Afrique du Nord. Concernant la viande porcine, nous sommes excédentaires sur la partie vivante. Mais cette dynamique se complique lorsque nous ajoutons les carcasses transformées, congelées et fraîches, ce qui explique notamment le danger de l'accord avec les pays du Mercosur. En résumé, nous importons davantage de valeur ajoutée que nous n'en exportons. Certes, nous connaissons une érosion de notre compétitivité, mais la France fait toujours partie des dix premières puissances mondiales exportatrices, notamment de vins, de produits laitiers, d'animaux vivants, de céréales, de sucre et aussi de semences. »

Quelles conséquences pourraient avoir les hausses de taxes douanières annoncées par le président américain Donald Trump ?

T.P. : « Cela fait une dizaine d'années que nous sommes excédentaires vis-à-vis des Etats-Unis, à hauteur de 3 à 5 milliards d'euros (Md€). Il est donc logique que les Etats-Unis aient réagi. Au sein de cet excédent, les vins et spiri-

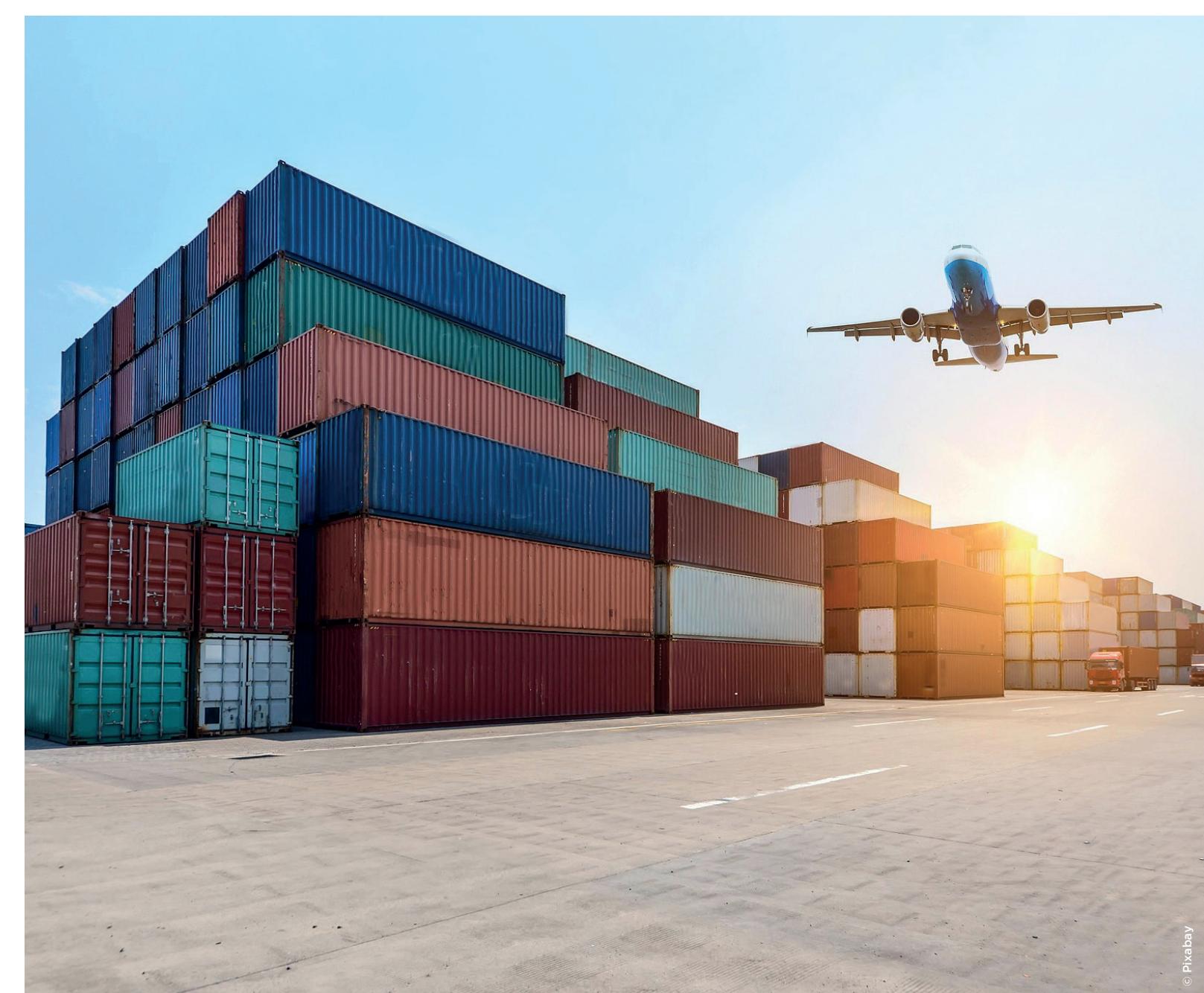


© Libre de droits

▲ **Thierry Pouch**, économiste, responsable du service études économiques et prospective à la Chambre d'agriculture France.

tueux représentent 2 Md€ et les produits laitiers, ainsi que les produits de boulangerie, plafonnent à 200 M€ chacun. La hausse des droits de douane représente-t-elle un danger ? Économiquement, oui. Soit les exportateurs compriment leurs marges à l'exportation et les prennent à leur charge, soit les consommateurs américains trouvent des produits de substitution. Une autre issue serait que les producteurs de cognac expédient seulement le liquide et emboitent aux Etats-Unis, comme lorsque les industries se délocalisent afin de compenser les droits de douane. Quant aux fromages, le débat actuel oublie de rappeler que ceux qui sont exportés sont extrêmement pasteurisés, pour des questions de barrières sanitaires. Au regard de la situation excédentaire de l'UE vis-à-vis des Etats-Unis, je pense que la menace est finalement plus importante du côté de l'accord avec le Mercosur, surtout concernant la viande et le sucre. » ■

Propos recueillis par Léa Rochon



▲ Il existe une multitude de pays vers lesquels la France exporte des céréales, de la viande, des produits laitiers, des boissons alcoolisées, ou du sucre.

AFFINEUR /



« Le consommateur américain sera-t-il prêt à payer plus cher ? »

Maitre-affineur réputé dans l'affinage des fromages de Savoie au lait cru AOP-IGP, Jean-François Paccard gère, avec son frère Bertrand, l'entreprise familiale basée à Manigod (Haute-Savoie). L'établissement réalise 10 % de son chiffre d'affaires à l'export, principalement vers la Belgique et les Etats-Unis. Forcément, il s'inquiète des conséquences d'une guerre commerciale annoncée par le locataire de la Maison-Blanche. « C'est un marché important pour nos fromages à affinage long comme l'abondance, le beaufort, la raclette, la tomme de Savoie. Pour le moment, rien n'a changé mais on ne se fait pas d'illusions : les droits de douanes vont augmenter. Le consommateur américain sera-t-il prêt à payer ses fromages 20 % plus cher ? Personne n'a la réponse. Là-bas, nous sommes surtout distribués en restauration gastronomique et en épicerie fine. Notre clientèle bénéficie d'un fort pouvoir d'achat et recherche des produits de qualité haut de gamme. On espère qu'elle sera un peu moins sensible aux inflations de tarifs à venir. On attend de voir et on avisera. » ■ B.C.

GRANDES CULTURES / Structurellement exportatrice en grandes cultures, la France a vu sa position reculer au sein du marché mondial. Ouverture des marchés, changement climatique et tensions diplomatiques ont redéfini un paysage concurrentiel plus intense, posant la question de l'avenir des filières grandes cultures dans l'Hexagone.

« Nous devons nous préparer aux dix prochaines années »

Créalier et producteur de betteraves près de Meaux (Seine-et-Marne), Philippe Heusèle est président du comité des relations internationales au sein d'Intercérales. Selon lui, la France reste un concurrent de taille face à la compétition mondiale, mais elle doit maintenir ses coûts de production pour rester dans la course. La France est le 5^e exportateur mondial de blé. Avec 15 à 17 millions de tonnes (Mt) de blé exportés sur le marché international, elle se place désormais derrière la Russie (entre 45 et 55 Mt), les Etats-Unis, le Canada et l'Ukraine. La filière céralière française exporte près d'une tonne sur deux de céréales au sein de l'Union européenne (UE) (Belgique, Pays-Bas, Espagne, Italie, Portugal) et vers les pays tiers (du Maghreb, le Maroc notamment, d'Afrique subsaharienne de l'Ouest, du Proche et Moyen-Orient et la Chine). « L'an dernier le rendement a été faible voire très faible sur certaines céréales, en blé tendre, blé dur et orge, mais se maintient en mai. La disponibilité de céréales à l'exportation en est donc amoindrie », explique Philippe Heusèle. Des fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son marché, en 2022 ». Les fragilités auxquelles s'ajoute une concurrence forte : « Les céréales et produits céréaliers se situent sur des marchés internationaux ouverts, très concurrentiels, pour des raisons politiques et environnementales, et surtout depuis que l'UE a levé les tarifs douaniers à l'entrée de céréales ukrainiennes sur son